

Royaume du Maroc



Parlement



Forum Parlementaire Maroc-France (Cinquième Session)

29 janvier 2026

Projet de Déclaration Finale

Les travaux de la cinquième session du Forum parlementaire franco-marocain se sont tenus le 29 janvier 2026, à Rabat, présidés par les Présidents de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, et par les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat de la République française, avec la participation de représentants des quatre Assemblées.

Le contexte dans lequel le Forum s'est tenu a été marqué par un fort élan dans les relations entre le Royaume du Maroc et la République française, impulsé par la visite d'État effectuée en octobre 2024 au Royaume du Maroc, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, par Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française. Cette visite a été couronnée par la signature par les deux Chefs d'État de la "Déclaration relative au Partenariat d'exception renforcé". Elle a aussi été l'occasion de conclure une série d'accords et de mécanismes de coopération multisectorielle par les responsables gouvernementaux des deux pays.

Les représentants des quatre Assemblées parlementaires ont eu à cœur de s'approprier ce contexte bilatéral renoué, d'abord en réaffirmant, lors des débats politiques tenus dans le cadre du Forum, l'engagement de ces Assemblées parlementaires dans cette nouvelle dynamique, tout en consacrant le dialogue parlementaire régulier comme levier du partenariat stratégique unissant les deux pays. Cette cinquième session du Forum a abordé plusieurs questions et secteurs régis par les accords et les protocoles de coopération récemment conclus par les deux pays.

Ainsi, les participants au Forum ont examiné la coopération entre les deux pays sous ses divers aspects et dimensions, notamment le partenariat économique et ses nouvelles perspectives, la transition énergétique et la production d'énergie à partir de sources renouvelables, les droits des femmes et leur participation à la vie publique, la sécurité et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ainsi que la coopération entre les Parlements des deux pays et leur action commune dans le cadre de la diplomatie parlementaire et des organisations parlementaires multilatérales.

Lors des débats sur ces questions, les participants au Forum se sont montrés parfaitement conscients des défis globaux auxquels l'humanité est confrontée, notamment les répercussions graves du dérèglement climatique sur les différents aspects de la vie et les dégâts écologiques, matériels et humains qu'ils engendrent. À cela s'ajoutent les défis géopolitiques tels que les guerres et les conflits, entraînant des déplacements, des migrations, des flux de réfugiés et d'autres tragédies humaines, outre les défis sécuritaires liés au terrorisme qui touchent de nombreux États.

À l'issue des travaux du Forum, les représentants des Assemblées parlementaires des deux pays se félicitent de **la Déclaration relative au Partenariat d'exception renforcé** entre le Maroc et la France et réaffirment le plein engagement de ces Assemblées dans la dynamique fortement positive enclenchée, depuis lors, par ce partenariat inédit.

1. Les représentants du Parlement marocain réitèrent leurs vifs remerciements à la République française pour ses positions claires en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, telles qu'exprimées par Son Excellence le Président de la République française, Monsieur Emmanuel Macron, notamment dans son message adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 30 juillet 2024, et dans son discours devant les membres du Parlement marocain, le 29 octobre 2024, dans lesquels il a affirmé la position intangible de la France à savoir que « le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine », et réaffirmé son soutien clair et constant

au plan d'autonomie proposé par le Maroc qui « constitue la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, tout en agissant en cohérence avec cette position à titre national et au niveau international ».

2. Pour leur part, les Présidents des quatre Assemblées saluent l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 31 octobre 2025, et réitèrent leur soutien à la position officielle de la République française telle qu'exprimée par Son Excellence le Président de la République française, Monsieur Emmanuel Macron. Ils appellent toutes les parties concernées et identifiées à pleinement s'investir dans la mise en œuvre de cette résolution.

Les nouveaux horizons de la coopération bilatérale et du partenariat France-Maroc : un bilan riche et des perspectives prometteuses

3. Les représentants du Parlement marocain et du Parlement français s'accordent à relever les opportunités stratégiques qu'offrent les régions, notamment sahariennes, du Royaume du Maroc pour la mise en place de programmes de coopération bilatéraux porteurs et bénéfiques aux deux pays, dans l'esprit du Partenariat d'exception renforcé, et réaffirment leur engagement à accompagner les initiatives et actions conjointes susceptibles d'être menées dans ce sens. Tout en reconnaissant la position stratégique de ces régions comme passerelles entre l'Europe et l'Afrique, ils se félicitent de l'engagement des acteurs de développement à s'associer pleinement à l'essor de ces régions et les appellent à renforcer leur intervention au bénéfice d'une prospérité partagée pour tous.
4. Les Présidents des quatre Assemblées soulignent l'importance de faire des régions sahariennes un espace privilégié de la coopération sectorielle fondée sur la transition écologique, la valorisation durable des ressources, le renforcement du capital humain et la création d'opportunités pour la jeunesse, à la faveur d'un développement socio-économique durable. Elles y encouragent, à cet effet, le développement de partenariats dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture durable, des infrastructures, de la formation, de la recherche et de l'innovation, en coordination avec les orientations du Modèle marocain de Développement des Provinces du Sud.

5. Les Présidents des quatre Assemblées parlementaires-considèrent que la Déclaration relative au Partenariat d'exception renforcé, signée par les deux Chefs d'État, ainsi que les accords et protocoles sectoriels liant les deux pays, tels que renforcés de manière qualitative par ceux signés en octobre 2024, ouvrent des horizons plus larges à leur partenariat et à leur coopération, notamment en matière économique, s'agissant en particulier des infrastructures, du transport, des énergies vertes ou du dessalement de l'eau de mer.
6. Eu égard à l'engagement humain des deux pays, les responsables des Assemblées parlementaires soutiennent le partenariat entre le Maroc et la France en faveur de la sécurité alimentaire des deux pays et à travers le monde, tout en privilégiant une agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé humaine, et une pêche durable. Il s'agit d'un enjeu de souveraineté pour les deux pays.
7. Considérant la Déclaration relative au Partenariat d'exception renforcé, et conscients des défis géopolitiques et économiques, les représentants des Parlements marocain et français saluent la détermination des deux pays à tirer parti des perspectives qu'ouvrent leurs positionnements respectifs dans les cadres multilatéraux afin de consolider leurs partenariats dans de nombreux espaces géopolitiques d'appartenance commune, notamment au niveau Euro-Africain, le but étant d'atteindre une prospérité partagée et inclusive. Dans ce cadre, ils apportent leur plein soutien au développement d'un partenariat Maroc-Union européenne renforcé et appellent les institutions européennes à mobiliser tous les leviers nécessaires pour assurer la sécurité du cadre juridique unissant le Maroc à l'Union européenne.
8. Considérant les enjeux géopolitiques internationaux, les représentants des Parlements marocain et français s'engagent aussi à réfléchir à la consolidation des outils de gouvernance mondiale pour assurer la paix et la stabilité du monde.

Protection de l'environnement, énergies renouvelables, transition énergétique et économie verte

9. Les participants au Forum se réjouissent de la contribution décisive de la France et du Maroc à l'action internationale pour le climat ainsi que des politiques publiques qu'ils adoptent conformément à leurs engagements internationaux concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, principal responsable du réchauffement climatique.

Cette contribution s'est illustrée lors des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Paris en 2015 et à Marrakech en 2016. Cet engagement commun s'illustre également à travers de nombreuses initiatives marocaines et françaises au niveau international. L'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), l'initiative française « One Planet Summit » lancée en 2017 avec la participation des Nations Unies et de la Banque mondiale, en sont de parfaites illustrations.

10. Les participants au Forum considèrent que la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la réalisation de la transition énergétique, l'avènement d'une économie verte et le recours aux services urbains écologiques offrent d'immenses possibilités de coopération bilatérale, et ouvrent de nouvelles perspectives aux investissements au-delà des frontières des deux pays, en termes de technologie, d'ancrage national de projets, de recherche et développement (R&D) et d'industrialisation.

Droits des femmes et participation des femmes à la vie publique

11. Les participants au Forum ont échangé sur les enjeux liés aux droits des femmes et à leur participation à la vie politique et au processus de prise de décision. Ils soulignent que la participation et la représentation des femmes dans les sphères politique, sociale et économique constituent des leviers essentiels pour l'égal accès aux droits des femmes et des filles et pour assurer la cohésion sociale.
12. Dans cette perspective, les participants au Forum saluent les réformes menées par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en matière de droits des femmes. Ils encouragent le renforcement des législations nationales visant à défendre la parité, l'accès et la participation sûre, pleine, égale et significative des femmes aux mécanismes de gouvernance et de prise de décision, dans les deux pays.
13. Ils favoriseront à cet égard toute initiative permettant de lutter contre les obstacles normatifs et les barrières institutionnelles à la participation et à la représentation des femmes au sein de ces mécanismes.
14. Engagés à œuvrer pour la réalisation de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et à bannir toute discrimination, les participants encouragent les acteurs politiques, institutionnels et civils à œuvrer en faveur de l'ancrage institutionnel des principes d'égalité, de parité et d'équité.

Sécurité et lutte contre le terrorisme et le crime organisé

La sécurité et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier ont constitué un des axes du Forum.

15. Se félicitant de la coopération et de la coordination efficace et efficiente entre les deux pays dans ce domaine, les deux parties saluent la coordination entre les services en charge de la sécurité des deux pays, en matière de prévention du terrorisme et de démantèlement des cellules terroristes, sur la base de la vigilance et de l'anticipation, et dans le respect des droits de l'Homme.
16. Considérant que la lutte contre le terrorisme passe par des approches de dissuasion sécuritaire, de collecte et d'échange d'informations, de coordination sécuritaire, et d'assèchement des sources du terrorisme et de ses financements, les représentants des Parlements des deux pays soulignent l'importance de renforcer ces actions par la formation et l'éducation, missions devant être assurées par des institutions publiques reconnues pour leur compétence en la matière.
17. À cet égard, ils saluent les efforts de l'Institut Mohammed VI de Formation des Imams, Morchidines et des Morchidates, en tant que vecteur de promotion de la culture de tolérance et coexistence, dont l'action va au-delà des frontières du Royaume pour s'étendre à l'Afrique et à l'Europe.
18. Les représentants des Parlements de la République française et du Royaume du Maroc expriment leur solidarité avec les victimes du terrorisme à travers le monde, y compris dans les pays africains où ce fléau revêt des formes particulièrement atroces en termes de destruction et de déplacements forcés de millions de personnes, entrave le développement et déstabilise les institutions.
19. À cet effet, les représentants des Parlements des deux pays réaffirment leur volonté de promouvoir une approche intégrée associant développement, stabilité et coopération régionale, au service de la paix, de la sécurité et des générations futures.

Coopération entre les Assemblées parlementaires

20. Les participants au Forum rappellent la densité et la cordialité des relations parlementaires. Ces échanges illustrent l'excellence de la relation bilatérale, qu'ils contribuent à intensifier et approfondir, et nourrissent la diplomatie parlementaire des deux parties. Ils favorisent

également la coopération entre les Assemblées parlementaires, sur le fondement des accords de coopération entre la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc et l'Assemblée nationale de la République française du 16 avril 2015 et du 11 décembre 2024 et du protocole de coopération parlementaire entre la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc et le Sénat de la République française du 16 avril 2015.

21. Au-delà des intérêts économiques et d'une vision politique commune sur de nombreuses questions régionales et internationales, la France et le Maroc partagent les valeurs fondamentales de démocratie, de pluralisme, du vivre-ensemble et de diversité. Les participants au Forum saluent la coopération intense et fructueuse entre les quatre Assemblées législatives. Cette coopération vise à développer l'échange de bonnes pratiques liées aux missions constitutionnelles des Parlements, en particulier le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques, à renforcer la démocratie participative et citoyenne, et à impliquer les citoyens dans l'action parlementaire, renforçant ainsi la confiance dans la démocratie représentative.
22. Les participants au Forum notent avec grande satisfaction la conduite des jumelages européens, avec la Chambre des Représentants (2022-2024) et la Chambre des Conseillers (2021-2023) du Royaume du Maroc, dont étaient chefs de file, respectivement, l'Assemblée nationale et le Sénat de la République française, avec le concours de nombreux Parlements d'États membres de l'Union européenne, à la suite de précédents jumelages ; ces jumelages européens ont donné lieu à des échanges fructueux impliquant à la fois de nombreux parlementaires et fonctionnaires parlementaires des deux pays lors de missions à Rabat et de visites d'études à Paris sur l'ensemble des activités institutionnelles et administratives des deux chambres du Parlement marocain.
23. Les Présidents des quatre Assemblées parlementaires appellent de leurs vœux la valorisation des acquis de ces jumelages européens dans les programmes de coopération parlementaire technique à venir, afin de maintenir la dynamique des bonnes pratiques ainsi échangées.
24. Les participants au Forum font valoir le rôle essentiel des collectivités locales dans le développement économique et social et la recherche de l'équilibre des territoires. Ils réaffirment l'importance de la coopération décentralisée maroco-française dans la réalisation de ces objectifs.

25. Compte tenu du rôle constitutionnel fondamental que jouent les Parlements marocain et français pour faire vivre la démocratie, et de leur engagement constant au sein des instances parlementaires multilatérales, les deux parties réaffirment leur détermination à coordonner des initiatives conjointes, afin de rapprocher les peuples et de promouvoir la culture de la paix, du dialogue et du vivre-ensemble. Elles affirment en particulier leur détermination à insuffler une nouvelle dynamique aux instances parlementaires multilatérales dans l'espace euro-méditerranéen, afin de redonner à la diplomatie parlementaire, dans cet espace, son rôle rayonnant et la résonance de sa voix auprès des Parlements et des peuples de la région, ainsi que de l'opinion publique.
26. Les Parlements marocain et français soulignent leur convergence de vue sur les problématiques touchant la région méditerranéenne tant dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée que de l'Assemblée parlementaire de l'UpM dont le Royaume du Maroc et la République française ont assumé la présidence à plusieurs reprises.
27. Les Parlements marocain et français saluent les travaux et les actions menés dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, en particulier lors de la 50^{ème} session de cette assemblée qui s'est tenue à Paris, en juillet 2025. L'APF constitue une enceinte de dialogue qui fait entendre une voix singulière, attachée au droit international et aux valeurs du parlementarisme et de la démocratie.
28. À l'issue de leurs travaux, les participants à la cinquième édition du Forum interparlementaire franco-marocain ont décidé de transmettre le texte de cette déclaration aux gouvernements de leurs pays respectifs, et de tenir la prochaine session du Forum à Paris, à une date qui sera fixée d'un commun accord entre les présidences des quatre Assemblées.